

## Intervention de Pierre- Alain Muet à l'Assemblée nationale

Première séance du lundi 6 juin 2011

Projet de loi de finances rectificative pour 2011

Extrait du compte rendu intégral

### Motion de rejet préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, puisque le rapporteur général a commencé par mentionner les chiffres de la croissance...

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Excellents chiffres !

M. Pierre-Alain Muet. ...au premier trimestre, je voudrais y mettre un bémol. En effet, ce 1 % de croissance au premier trimestre se décompose de la façon suivante : 0,7 % de reconstitution des stocks et 0,3 % de véritable croissance.

M. Jean Mallot. Et voilà !

M. Jean-François Lamour. Et alors ! Vous n'êtes jamais contents ! Ce n'est pas possible !

M. Pierre-Alain Muet. On peut se dire que 1 % de croissance c'est une bonne nouvelle mais, à votre place, je serais prudent pour la suite parce qu'avec une telle augmentation sur les stocks, il risque d'y avoir une correction !

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Je me souviens avoir utilisé cet argument en 1998-1999 ! On fait dire bien des choses à la reconstitution des stocks !

M. Pierre-Alain Muet. J'en viens à cette réforme de la fiscalité du patrimoine. Quel est son sens ? J'en comprends bien la raison politique. Vous essayez, depuis plus d'un an, de vous débarrasser d'un boulet : le bouclier fiscal. Dans un contexte où les revenus du patrimoine augmentent énormément, où les salaires stagnent, voire baissent, surtout les plus modestes, on aurait pu s'attendre à ce que vous procédiez à un rééquilibrage pour introduire un peu de justice fiscale. Eh bien non ! Vous faites une réforme aussi injuste, sinon plus, que le bouclier fiscal, une réforme qui ne répond à aucun critère d'efficacité économique et qui, une fois de plus, n'est pas financée.

J'ai bien entendu le rapporteur général, mais je l'ai aussi lu et je sais quels sont ses doutes sur le financement. J'ai entendu le président de la commission des finances rappeler à combien avaient été évaluées certaines mesures en 2007 et donner l'évaluation actuelle de la suppression de ces mêmes mesures : le rapport est de un à dix.

La réforme que vous nous présentez est injuste, inefficace et non financée. Quel est son sens dans le contexte actuel ? La France taxe-t-elle trop le capital ? En commission des finances, nous avons eu connaissance des comparaisons internationales réalisées par l'OCDE en matière de taxation du

capital. Nous savons ainsi qu'en France l'imposition du capital représente 9,8 % de l'ensemble des impôts, ce qui n'est pas très éloigné de la moyenne européenne, puisque celle-ci se situe à 9 %. La taxation du capital en France est bien plus faible qu'au Royaume-Uni, où elle est de 12,6 %, ou qu'en Norvège, où elle est de 15 %.

Le patrimoine immobilier est beaucoup plus taxé dans les pays anglo-saxons, aux États-Unis ou en Angleterre, qu'en France. Et l'ISF, avec un peu plus de 4 milliards d'euros, paraît bien peu de chose comparé à l'autre grande composante de la taxation du patrimoine des ménages, à savoir la taxe foncière, qui rapporte 14 milliards d'euros.

Une telle réforme est-elle justifiée dans la situation actuelle qui se caractérise, depuis plusieurs années, par une explosion des revenus du patrimoine, par une déformation du partage de la valeur ajoutée en faveur de ces revenus du patrimoine et par une stagnation des salaires, voire par une baisse de leur pouvoir d'achat ? Au cours des dernières années, un quart des salariés ont en effet enregistré une baisse de leur pouvoir d'achat.

Il aurait été possible de profiter de la suppression du bouclier fiscal pour alléger la taxation des salaires et renforcer celle du patrimoine, mais ce n'est pas du tout ce que vous proposez. J'écoute avec intérêt le rapporteur général défendre la taxation du patrimoine, mais c'est un discours nouveau. Cela fait des années, en effet, que nos collègues de la majorité nous expliquent que l'ISF est une catastrophe économique, alors que c'est un impôt juste et efficace. Il est juste de taxer le patrimoine parce que, comme le dit le Conseil constitutionnel, c'est une faculté contributive, et parce que les inégalités de patrimoines sont sans commune mesure avec les inégalités de revenus. Le patrimoine des 10 % plus gros détenteurs représente 400 fois celui des 10 % de nos concitoyens les plus modestes. L'écart est donc non pas de un à trois, comme pour les revenus, mais de un à 400. Il est par conséquent juste de taxer le patrimoine. Rappelons aussi que le patrimoine médian des Français est de l'ordre de 100 000 euros.

[M. Henri Emmanuelli](#). De 110 000 euros !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Il est efficace de taxer le patrimoine – cela a été dit par de nombreux économistes, y compris Maurice Allais, le prix Nobel français d'économie – parce que c'est la seule façon de rentabiliser ce patrimoine et de taxer le capital dormant, la rente, c'est-à-dire les plus-values latentes. Et, d'une certaine façon, c'est ce que je lis au quatrième paragraphe de l'introduction du rapport de M. Carrez : « L'impôt de solidarité sur la fortune répond aux défis d'une époque où les très hauts revenus perçoivent une part croissante de la valeur ajoutée. » Quelle lucidité ! Et, toujours s'agissant de l'ISF, le rapporteur général ajoute : « il incite à investir et limite la tendance de l'économie à la concentration des richesses. » C'est ce que nous disons depuis que nous avons instauré un impôt sur la fortune !

De plus, l'ISF est un impôt moderne. Certains nous disent qu'il a été supprimé partout, mais en Espagne, et surtout en Allemagne, ce n'était pas un impôt déclaratif ; c'était un impôt complètement obsolète. Contrairement à ce qu'a dit le Président de la République, ce ne sont pas les sociaux-démocrates qui ont supprimé l'impôt sur le patrimoine en Allemagne ; c'est Helmut Kohl qui l'a suspendu, tout simplement parce que la Cour constitutionnelle lui demandait de réviser les valeurs sur lesquelles était fondé cet impôt qui était archaïque, exactement comme notre taxe foncière.

Si vous voulez moderniser l'impôt, chers collègues de la majorité, penchez-vous sur la taxe foncière, pas sur l'ISF, qui est un impôt moderne, déclaratif, et dont les bases sont révisées chaque année, contrairement à toutes les autres bases fiscales de patrimoine qui ne sont pas déclaratives et qui, en France comme en Allemagne, remontent aux années 70.

L'ISF est un impôt moderne parce que c'est le seul impôt sur le patrimoine qui taxe non pas un

patrimoine brut, mais un patrimoine net. Et, là encore, je vous invite à le comparer avec la taxe foncière, qui taxe un patrimoine brut. Une personne peut payer une taxe foncière extrêmement élevée alors même qu'elle s'est fortement endettée pour acheter son logement, donc que son patrimoine net est quasiment inexistant. L'ISF, lui, taxe un patrimoine net et il faut toujours rappeler que les dettes sont déduites pour son calcul.

Et puisque vous insistez beaucoup sur la comparaison avec l'Allemagne pour souligner la pertinence de la suppression de l'ISF – encore que vous ayez changé sur ce point ! –, je rappelle que les partis de gauche qui, dans de nombreux pays, se posent la question des ressources fiscales, se demandent aujourd'hui s'il ne faudrait pas rétablir un véritable impôt sur le patrimoine, non pas un impôt obsolète, mais un impôt moderne comme notre ISF. C'est très exactement la question que se posent nos collègues sociaux-démocrates allemands.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'ISF n'a pas de défauts. Comme tous nos impôts, son assiette est complètement mitée, et vous avez continué à la miter. On peut donc se poser la question de l'élargissement de l'assiette et éventuellement celle de l'ajustement des taux. Je me souviens de Daniel Garrigue proposant à la majorité en commission, par le biais d'un amendement, de conserver le montant de l'ISF, mais d'en ajuster l'assiette et les taux. Ce n'est pas du tout ce que vous faites. Vous laissez l'assiette mitée comme elle est et vous abaissez les taux, c'est-à-dire que la réforme sera complètement injuste.

J'en viens à l'exil fiscal et à la délocalisation. Je suis très étonné que l'on mélange le sujet de la fiscalité du patrimoine individuel avec la question des délocalisations. La fiscalité du patrimoine individuel n'a en effet strictement rien à voir avec la localisation des entreprises. On peut s'interroger sur la fiscalité des entreprises en termes de compétition fiscale, mais cela n'a rien à voir avec la fiscalité du patrimoine. On sait, de plus, que la fiscalité en général, y compris sur les entreprises, n'est pas le facteur déterminant de la localisation des entreprises. Dans les enquêtes faites auprès de celles-ci, les premiers facteurs mentionnés concernent plutôt les infrastructures publiques, les services publics, bref les capacités d'accueil des entreprises et pas la fiscalité.

Et puis, une étude du Crédit Suisse place la France au troisième rang des pays de résidence des millionnaires dans le monde, après les États-Unis et le Japon.

[M. Henri Emmanuelli](#). Il y en a de plus en plus dans les Landes ! Cela pose d'ailleurs des problèmes !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Dès lors, comment peut-on parler d'exil fiscal ?

D'ailleurs, le nombre de contribuables qui ont quitté notre pays est constant depuis une dizaine d'années et très faible puisqu'il concerne moins de 0,2 % de redevables, comme l'a montré M. Marini, le rapporteur général du Sénat.

Si les performances économiques de notre pays dépendaient de la fiscalité du patrimoine, la France aurait dû faire des performances considérables depuis 2002 car vous n'avez cessé de réduire la fiscalité sur le patrimoine et les hauts revenus.

[M. Jean Mallot](#). On aurait repeuplé le pays !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Vous avez baissé les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu ; en 2004 vous avez voté un abattement de 10 % par année au-delà de cinq ans des plus-values immobilières, l'exonération étant acquise au bout de quinze ; en 2006, vous avez prévu un abattement de 33 % par an au-delà de cinq ans des plus-values mobilières et un abattement total au bout de huit ans ; en 2007, vous avez créé le bouclier fiscal. Et, aujourd'hui, vous nous proposez encore une réforme.

Depuis 2002, la croissance dans notre pays est plus faible que la croissance européenne, abstraction faite de l'année de crise que nous avons connue, le déficit extérieur s'élevant à 50 milliards. En revanche, de 1997 à 2002, la France a connu une croissance de 3,2 %, alors que celle de l'Europe était de 2,6 %, l'excédent extérieur étant de 20 à 30 milliards. Si vous regardez les données, vous verrez que toutes les réformes fiscales que cette majorité de droite a appliquées depuis 2002 n'ont eu aucun effet, ni sur le commerce extérieur, ni sur la croissance économique. Jamais les performances économiques de notre pays n'ont été aussi déplorables.

J'en viens au caractère injuste de cette réforme. Vous avez commencé cette législature en créant le bouclier fiscal, dont a vu qu'il s'agissait en réalité, pour les deux tiers de son montant, d'un cadeau fait aux millionnaires, malgré tous les discours que vous avez pu tenir. Et vous allez la terminer en faisant un vrai cadeau aux millionnaires en euros.

[M. Alain Vidalies](#). C'est vrai !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Le rapporteur général essaie vainement de prouver, dans son rapport, que certains vont y perdre. Mais, dans le détail, le bouclier fiscal coûte à l'État 700 millions, alors que l'allègement de l'ISF est estimé à 1,8 milliard. Dans la première tranche de l'impôt sur la fortune, il n'y a qu'un contribuable sur 1 000 qui faisait appel au bouclier fiscal, autrement dit 999 contribuables sur 1 000 vont avoir un cadeau fiscal. Dans les trois premières tranches de l'ancien ISF, 1 % faisait appel au bouclier fiscal, autrement dit 99 % vont bénéficier de votre mesure. Dans la tranche la plus élevée de l'ISF, c'est-à-dire ceux qui ont plus de 16,4 millions de patrimoine, cette fameuse tranche pour laquelle le rapporteur général essaie vainement de trouver des perdants, ils étaient un millier à faire appel au bouclier fiscal et 600 qui n'y faisaient pas appel. Ces derniers seront gagnants puisqu'ils recevront un chèque de 175 000 euros, montant qui figure dans le rapport de Gilles Carrez.

[M. Christian Eckert](#). Chacun !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Oui, chacun.

[M. Alain Vidalies](#). C'est mieux que le loto : on gagne à tous les coups !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Par ailleurs, cette réforme n'est pas financée. Vous avez sous-évalué les sommes qu'aurait pu rapporter l'ISF. Au contraire, vous surévaluez fortement les contreparties. Je n'en citerai qu'une : l'augmentation de six à dix ans du délai de reprise des donations. Lors de la loi TEPA, vous aviez évalué cette mesure à 40 millions d'euros.

[M. Gilles Carrez](#), *rapporteur général*. On a doublé les abattements !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Aujourd'hui, le chemin en sens inverse représenterait 450 millions d'euros.

Pour votre part, vous vous interrogez sur la fiabilité du financement. Il est assez pathétique de voir que vous allez financer 300 millions d'euros d'allègement de l'ISF par de l'argent que l'État a récupéré auprès des fraudeurs *via* la cellule de régularisation.

Est-ce vraiment la réforme fiscale dont notre pays a besoin ? Pendant six mois, vous nous avez parlé d'une grande réforme fiscale pour accoucher finalement d'une réforme d'une injustice totale. Je le répète, la dette de notre pays a doublé en dix ans et le déficit aura atteint – et y restera malheureusement – des zones quasi abyssales. La réforme principale à mener consiste donc à rétablir l'égalité entre la taxation des revenus du travail et celle des revenus du capital. En France, les revenus du capital sont deux fois moins taxés que les revenus du travail, parce que toutes les niches fiscales concernent les revenus du capital et parce que ceux-ci bénéficient de prélèvements libératoires ou de prélèvements forfaitaires là où les revenus du travail sont soumis au barème de

l'impôt sur le revenu. Tous les revenus doivent donc être soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

[M. Alain Vidalies](#). Voilà la bonne réforme !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Puisque vous faites des comparaisons avec l'Allemagne, vous devriez examiner attentivement les rapports de la Cour des comptes qui nous rappellent que l'impôt sur le revenu représente, en Allemagne, un peu plus de 9 % du PIB, contre moins de 3 % en France. Pour notre part, nous considérons que nous avons besoin de construire un impôt citoyen sur le revenu en fusionnant la CSG et l'impôt sur le revenu, et en débarrassant ce dernier de toutes ses niches qui permettent d'être exonéré très largement quand on a des revenus élevés et que l'on peut faire appel à des spécialistes de l'optimisation fiscale. Il faut engager une réforme simple, avec un impôt compréhensible, en limitant la possibilité de recourir aux niches fiscales, voire en supprimant la plupart d'entre elles.

On le sait, notre imposition globale est régressive. Plus on monte dans l'échelle des hauts revenus, plus l'imposition totale baisse, comme baisse l'imposition sur le revenu. Le taux d'imposition moyen des 1 000 plus hauts revenus s'élève à 25 %, ce qui est fort éloigné de la tranche marginale de 41 %, et celui des dix plus hauts revenus tombe au-dessous de 20 %. Il faut donc taxer les revenus du capital comme les revenus du travail et faire fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu en débarrassant celui-ci de toutes les niches fiscales.

Une réforme similaire mériterait d'être réalisée pour l'impôt sur les sociétés, car la même injustice existe. On pense que toutes les sociétés paient 33 % d'impôt sur les sociétés. C'est vrai pour les petites sociétés, mais les PME paient 30 %, les entreprises de plus de 2 000 salariés seulement 13 % et celles du CAC 40 seulement 8 %. Quant à la plus grande, elle ne paie même pas un euro !

[M. Charles de Courson](#). Total paie quand même l'impôt !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Voilà toutes les injustices auxquelles il faut s'attaquer.

En conclusion, il est temps de réhabiliter l'impôt. Pendant dix ans, vous avez fait des cadeaux fiscaux à crédit aux citoyens les plus fortunés : 70 milliards d'allègements d'impôts ont été consentis.

[M. Charles de Courson](#). Et combien lorsque la gauche était au pouvoir ?

[M. Pierre-Alain Muet](#). Ces allègements ont été consentis depuis 2002, monsieur de Courson !

Le déficit structurel s'est creusé – je fais abstraction du déficit de crise. Voilà la réalité de nos finances publiques. Face à cette réalité, il est temps de réhabiliter l'impôt et le service public, contrairement à tous les discours que l'on a pu entendre depuis dix ans en France et depuis plus longtemps encore sur la scène internationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Qu'est-ce qui caractérise une économie développée aujourd'hui ? À l'heure de la mondialisation, on peut construire partout dans le monde une usine moderne. Mais pour que celle-ci fonctionne efficacement, encore faut-il des infrastructures, une main-d'œuvre formée, un système éducatif, de protection sociale, de recherche. Bref, il faut tout ce qui, en quelque sorte, échappe au marché. Ce qui caractérise les économies développées dans le monde, c'est leur capacité à avoir un système public, ou en tout cas un financement collectif très largement développé et efficace. Voilà la réalité économique. Toutes les enquêtes montrent que ce qui fait la capacité d'une région, d'une nation, d'une ville, c'est d'abord en grande partie ses infrastructures et une main-d'œuvre formée et compétente, c'est-à-dire ce qui relève du service public au sens général.

Vous supprimez le bouclier fiscal au nom de la justice. En contrepartie, vous faites bénéficier les 600 000 Français les plus riches d'un cadeau de fin de mandat considérable.

On attendait qu'une injustice soit corrigée ; on voit lui succéder une injustice plus grande encore. Il y avait un bouclier fiscal pour les plus fortunés de nos concitoyens. Avec la présente réforme, les plus fortunés auront deux boucliers pour le prix d'un. Voilà pourquoi le groupe SRC demande le rejet de cette loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** Monsieur le rapporteur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Non, monsieur le président.

M. Jean Mallot. Monsieur le président, il est accablé ! Que voulez-vous qu'il réponde à cela ?